

Caisse des Institutions Sociales
du Bâtiment et des Travaux Publics du Nord Pas de Calais

**PRIME A L'OBTENTION D'UN METIER
PAR UNE FEMME EXERCANT DES FONCTIONS
MANUELLES SUR LES CHANTIERS**

(TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'ENTREPRISE)

N° de Compte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ENTREPRISE

Nom et Raison Sociale : _____

Activité : _____

Adresse : _____

N° de téléphone

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BENEFICIAIRE DU PRIX

Nom et prénom : _____

N° de Sécurité Sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nature du contrat de travail : _____

Date de début du contrat de travail : _____

Date d'embauche à durée indéterminée (1) : _____

Emploi exercé, à ce jour, dans l'entreprise : _____

(1) Joindre une copie de l'avenant au contrat de travail initial.

T. S. V. P.

ARTICLE 14 DU REGLEMENT INTERIEUR

PRIME A L'OBTENTION D'UN METIER PAR UNE FEMME EXERCANT DES FONCTIONS MANUELLES SUR LES CHANTIERS

Dans le souci de favoriser l'égalité d'accès aux femmes dans les métiers du B.T.P., traditionnellement réservés aux hommes, une participation financière est accordée, jusqu'au 31 décembre 2005, à toute femme d'une entreprise adhérente, ayant été embauchée, dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée, après sa période d'essai, pour exercer des fonctions manuelles sur les chantiers :

Prime unique : 500 •
Décision du Bureau - mercredi 5 mai 2004